



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la Commission des Finances relatif au préavis municipal N 06/2017

Demande de crédit de CHF 1'970'000.- TTC concernant le remplacement des collecteurs

EU/ECL et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 juin 2017, avec Madame la Municipale Elvira Rölli.

Madame la Municipale a donné toutes les informations et documents aux membres de la Commission des Finances quant à la soumission des travaux et aux différents frais dus à la remise en état des parcelles traversées lors desdits travaux.

La commission tient à la remercier pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

1.- Remarques Préliminaires :

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc.

2.- Examen du préavis :

Intégration au plan d'investissement

Les travaux relèvent du plan d'investissement et font partis des CHF 1'650'000.- alloués pour l'année 2017.

Comme vous pouvez le constater il y aura dépassement de CHF 320'000.- sur le budget de l'année 2017.

Demande de crédit de CHF 1'970'000.- TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/ECL et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge

3.- Modalités de financement :

Le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt avec un amortissement prévu sur 30 ans, soit un coût par habitant de CHF 768.03 sur 1 an.

Comme discuté avec Madame la Municipale, une demande de participation a été demandée aux différents intervenants concernés, par exemple l'ECA, mais leur possible participation restera très faible, aux alentours des CHF 30'000.-

Risques particuliers liés à cet investissement :

La commission ne voit à priori pas de risque ou d'inconvénient majeur lié à ce préavis.

Néanmoins, Arzier-Le Muids accuse déjà un retard par rapport à la date à laquelle elle était tenue par l'APEC de mettre son réseau en séparatif. La commune n'a pas été amendée en raison du fait que les projets y relatifs étaient en cours. Mais elle pourrait l'être en cas de refus du préavis et de report du projet.

4.- Conclusion :

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 06/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. Adopter le préavis municipal No 06/2017 : Demande de crédit de CHF 1'970'000.- concernant le remplacement des collecteurs EU-ECL et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge.
2. D'accorder un crédit de CHF 1'970'000.- pour le financement de cette réalisation
3. De financer cette dernière par l'emprunt
4. D'amortir cet objet durant 30 ans

Arzier-Le Muids, le 9 juin 2017

Pour la Commission des Finances :

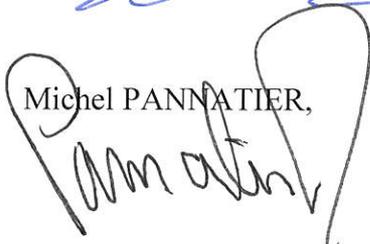
Christian BRÜGGER,
Rapporteur



Didier HERMANN,



Michel PANNATIER,



Méliné VINCENT,



Jean-Marie WEYER,

